Image not found or type unknown

SIX Dégats des eaux, dérobade des assureurs ...

Par **bergeronette**, le **15/11/2008** à **22:35**

j'ai declaré depuis 2004 six degats des eaux en provenance des etages superieurs. Les assureurs se renvoient la balle pour degager leur responsabilités. A mes frais j'ai demandé une expertise judiciaire. Le syndic est en cause pour les fuites d'eau des canalisations communes ainsi que les proprietaires pour les fuites des parties privatives. Mon locataire est parti de ce fait. L'appartement refait à neuf est aujourd'hui complétement hors d'usage par la démolition des experts. Le syndic me réclame les charges, La banque les rembourssement du pret d'acquisition. J'ai également payé les frais des constats d'huissier, les frais d'avocat et de justice, je ne peux vendre ce bien ni le louer, pas meme l'occuper pour des raisons de securité (electricité). Les avocats des differentes assurances font durer la procedure par des conférences et des renvois avant de déposer leurs conclusions devant le TGI. Question: comment faire avancer la procédure? en l'état les charges du syndics sont elles exigibles? les prêts bancaires?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés